

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2022

RELATIVE À LA PROPOSITION DE LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LA LIBERTÉ DES
MÉDIAS - (N° 601)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC8

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha, M. Maillot et les membres du groupe de la Gauche démocrate et
républicaine - NUPES

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 16, substituer au mot :

« état »,

le mot :

« État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.